

NOTE DIPLOMATIQUE CONCERNANT
LE RENOUELEMENT DE L'ACCORD NORAD

Washington, D.C.
Le 12 mai 1980

Monsieur,

J'ai l'honneur de me reporter aux entretiens entre les représentants de nos deux Gouvernements sur la coopération future entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en ce qui a trait à la défense de l'Amérique du Nord par le biais de notre participation commune au Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD). Les principes régissant l'organisation et le fonctionnement de ce Commandement avaient fait l'objet d'un Accord entre nos deux Gouvernements qui expire le 12 mai 1980.

Conscient de l'importance que revêt cette coopération pour la sécurité de la zone canado-américaine de l'OTAN et de l'ensemble de la zone OTAN, le Gouvernement du Canada désire, comme cela fut le cas par le passé, connaître les vues du comité pertinent de la Chambre des communes du Parlement canadien sur la question. Par conséquent, mon Gouvernement propose que l'Accord soit reconduit dans sa forme actuelle, sans modifications, jusqu'au 12 mai 1981.

Si cette proposition agréée au Gouvernement des États-Unis, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur le 12 mai 1980.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

P.M. Towe